




# COMBINAISON QUASAR

## ENSEMBLE VESTE/PANTALON QUASAR

 <b>AXE ENVIRONNEMENT</b> 237 rue Gornet-Boivin 10 100 ROMILLY SUR SEINE FRANCE + 33 (0)3.25.24.55.00	<b>NOTICE D'UTILISATION</b> EPI (EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE) EST CONFORME AUX NORMES SUIVANTES :			 Niveau C2
	EN ISO 13688:2013 ISO 22608:2004, méthode A (Prowl 3.3 EC dilué à 5%) EN 13034+A1:2009	« Exigences Générales des EPI » « Certification à dire d'expert pour la protection contre le PROWL 3.3 EC dilué à 5% (pendiméthaline) « Conforme à l'Avis de la Direction Générale du Travail (France) du 09/07/2016 »		

### EPI DEDIE AUX TRAITEMENTS PHYTOPHARMACEUTIQUES RE-UTILISABLES DE CATEGORIE III ET CONFORMES A LA DIRECTIVE 89/686/CEE

Examen CE de type et contrôle annuel de la production selon la Directive réalisés par :  
 CTC (Organisme Notifié n° 0075), 4 rue Hermann Frankel 69367 LYON Cedex 07 - France.

Gamme Protection <b>PROWL3.3 EC</b>	65% Coton / 35% Polyester	Combinaison AXE-PHYTO 4
	65% Coton / 35% Polyester	Ensemble indissociable veste AXE-PHYTO 5 + pantalon AXE-PHYTO 6

#### Domaine d'utilisation :

Ces EPI vestimentaires sont dédiés principalement à la protection du corps des opérateurs / travailleurs du monde agricole exposés à de faibles quantités de produits phytopharmaceutiques et peuvent être utilisés sur les phases de travail suivantes :

#### Pour la phase d'application :

- Tracteur avec cabine fermée, pressurisée et filtrée
- Tracteur sans cabine avec une pulvérisation vers le bas
- Avec une lance pour les cultures basses, sans contact intense avec la végétation

#### Pour la phase de retour des opérateurs dans une parcelle traitée :

Après le respect du délai de rentrée

Ils offrent également une protection limitée dans le temps contre les projections accidentelles de certains produits chimiques liquides pouvant être rencontrés dans l'industrie (protection de type 6), contre lesquels une barrière totale contre la perméation (au niveau moléculaire) n'est pas nécessaire.

#### Pour les phases de Préparation, mélange, chargement et de nettoyage (utilisation avec port complémentaire d'autres EPI) :

Pendant les phases de préparation de la bouillie de traitement (risque de projections de produit concentré) ou du lavage du matériel de traitement, l'utilisateur veillera à porter en complément de ces EPI dédiés aux traitements phytopharmaceutiques d'autres EPI vestimentaires adaptés comme un tablier de protection chimique «TYPE PB[3]» selon la norme EN14605+A1 ainsi que des gants en nitrile offrant une protection chimique selon la norme EN 374-1, un écran facial ou une paire de lunettes pour les yeux, des bottes.

Ce document est la propriété de AXE-ENVIRONNEMENT - Toute reproduction sans autorisation formelle est interdite

## Restrictions d'emploi

Ces EPI ne protègent pas contre d'autres risques (thermiques, électriques, ...) et ne constituent pas une protection contre toutes les projections de produits chimiques liquides. Ils permettent juste à l'utilisateur de s'écarter du danger. Tout EPI vestimentaire contaminé par une projection de produit concentré doit être mis hors service.

## Procédure d'habillage

- Retirer vos chaussures ou bottes et mettez votre EPI vestimentaire.
- Remettre vos bottes ou chaussures de sécurité et s'assurer que les jambes de l'EPI vestimentaire les recouvrent.
- En cas de préparation de la bouillie, remplissage de la cuve ou nettoyage du matériel, enfiler un tablier manches longues (type PB3).
- Mettre l'appareil de protection respiratoire si nécessaire (consulter l'étiquette du produit).
- Mettre les protections des yeux et de la face si nécessaire (consulter l'étiquette du produit).
- Enfiler les gants et s'assurer qu'ils sont recouverts ou qu'ils recouvrent les manches.

## Instructions de lavage ménager

Il convient de nettoyer régulièrement l'EPI, après chaque exposition à des produits chimiques. L'EPI doit être entretenu indépendamment du linge à usage familial et des vêtements de travail. Se référer aux symboles de code d'entretien figurant sur l'étiquette de marquage de chaque vêtement.

	LAVAGE	Respectez la température indiquée dans le symbole, qui est celle maximum autorisée. Vérifiez que les poches de votre tenue EPI soient vides - Lavez le séparément.		
	CHLORAGE	Blanchiment interdit - Ces EPI ne résistent pas au blanchiment et au détachage avec des produits à base de chlore (eau de Javel) ou contenant des agents de blanchiment oxygénés - N'utilisez pas de produits lessiviels qui contiennent des agents de blanchiment.		
	SÉCHAGE	Ne pas utiliser de sèche-linge.	Programme modéré - Sollicitations mécaniques réduites - Température réduite	Programme normal - Séchage sans réserve, à température normale.
Ne remplissez pas trop le tambour de votre machine.				
	REPASSAGE	= 150°C     = 200°C	Les fers à repasser du commerce présentent souvent l'indication des fibres correspondant à chaque température. Pour éviter le lustrage, repassez sur l'envers, sans insister sur les coutures et autres épaisseurs.	
	NETTOYAGE À SEC	Nettoyage à sec interdit.	Nettoyage à sec autorisé - il est recommandé d'utiliser uniquement du perchloréthylène pur.	

**Projection accidentelle :** Retirer immédiatement tout EPI vestimentaire après une projection accidentelle de produits concentrés. Mettre hors service l'EPI contaminé.

**Durée de vie :** La durée de vie d'un article dépend de son entretien, des conditions de stockage mais également et surtout de l'usage qui en est fait au porter dans les conditions de travail. Il convient de l'examiner avant chaque utilisation. Les systèmes de fermeture de votre EPI doivent toujours être en bon état de fonctionnement et votre EPI en bon état d'hygiène. La durée de vie de ces EPI est de 1 an maximum et/ou 30 lavages.

**Innocuité :** Les vêtements ne contiennent pas de substances à des taux tels qu'elles sont connues ou suspectées pour avoir des effets néfastes sur l'hygiène ou la santé de l'utilisateur dans les conditions prévisibles d'utilisation.

**Instructions de stockage :** Les vêtements doivent être stockés dans un endroit propre, à l'abri de la lumière et de l'humidité, dans leur emballage d'origine pour en conserver les codes de traçabilité.

**Instructions de mise hors service :** Un vêtement trop sale ou troué ne remplit plus sa fonction de vêtement de protection. Son remplacement et sa mise hors service sont exigés. Le reprise est interdit.

## Niveaux de performances

Essais réalisés après 30 cycles d'entretien (lavage + séchage)

Essai de performance	Exigences Avis DGT 09/07/2016	Norme	Conformité
Oeko-Tex	Conforme	ISO 17050-1	OK
Résistance à la traction (coutures)	≥ 180 N	EN ISO 132935-2:2014	OK
Résistance à la traction (textile)	≥ 180 N	EN ISO 13934-1:1999	OK
Résistance à la déchirure	≥ 10 N	EN ISO 132937-2:2000	OK
Résistance à l'abrasion	≥ 30 000 cycles	EN ISO 12947-2:98 + AC:06	OK
Résistance à la perforation	≥ 10 N	NF EN 863	OK
Ergonomie générale	Conforme	EN ISO 13688:2013	OK
Mesurage pénétration PROWL (tissu)	≤ 40%	ISO 22608 méthode A	OK
Résistance à la vapeur	Indice de confort	EN ISO 11092:2014	OK

**Gamme de tailles selon EN ISO 13688:2013**  
Correspondance de taille avec les mesures corps  
Indiquée dans les tableaux ci-dessous.

Tailles groupées	0	1	2	3	4	5
Tailles groupées	36/38	40/42	44/46	48/50	52/54	56/58
Tailles	36 38	40 42	44 46	48 50	52 54	56 58
TOURS TAILLE	70 74	78 82	86 90	94 98	102 106	110 114
	74 78	82 86	86 90	94 98	102 106	110 114
Statures	156-164	164-172	172-180	180-188	188-196	

Tailles groupées	0	1	2	3	4	5	6
Tailles groupées	36/38	40/42	44/46	48/50	52/54	56/58	60/62
Tailles	36 38	40 42	44 46	48 50	52 54	56 58	60 62
TOURS POITRINE	74 78	82 86	86 90	94 98	102 106	110 114	118 122
	78 82	86 90	94 98	102 106	110 114	118 122	126 130
Statures	156-164	164-172	172-180	180-188	188-196		



Taille pour  
Combinaison et  
blouson



Taille pour  
pantalon

Ce document est la propriété de AXE-ENVIRONNEMENT- Toute reproduction sans autorisation formelle est interdite

237, rue Gornet Boivin - 10100 ROMILLY SUR SEINE

Tél. : 03 25 24 55 00 - Fax : 03 25 24 55 01 - contact@axe-environnement.eu

Date de mise à jour : 16/02/2018

www.axe-environnement.eu